

Ukuri Ntigusha

La vérité passe à travers le feu sans se brûler... Les pas de la CVR au Burundi

Ukuri Ntigusha • Numéro 1 • 7 juillet 2014

Editorial

Depuis l'Indépendance, un enchevêtrement de dates significatives est fréquemment évoqué pour rendre compte de l'ampleur des conflits au Burundi. Aucune vérité n'est connue jusqu'à l'heure actuelle. Depuis les Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi du 28 août 2000 un mécanisme pour rechercher la vérité sur le passé conflictuel du pays se fait attendre. Une loi régissant la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) vient d'être promulguée et l'appel à candidatures des futurs membres publié le 5 juin 2014. Initialement prévue le 27 juin 2014, la date de dépôt des candidatures a été prolongée jusqu'au 14 juillet 2014. Le texte de cette loi soulève plusieurs d'interrogations et les avis de différents acteurs divergent. Bien que la recherche de la vérité ne soit qu'un des piliers de la Justice Transitionnelle, la réussite de cette commission garantit la suite du processus. Cependant, les dispositions de cette loi ne renseignent pas sur les résultats de la CVR. Tout peut se faire avec le texte...

La mise en place de la CVR doit être un moment historique pour le Burundi car elle devrait permettre aux Burundais de réellement faire face au passé douloureux de leur pays.

Ukuri Ntigusha (« la vérité passe à travers le feu sans se brûler ») est une publication bihebdomadaire d'Impunity Watch qui rassemble quelques positions et interventions exprimées dans la presse tant nationale qu'internationale pour partager avec les acteurs tant nationaux qu'internationaux les étapes de la mise en place de la CVR. **Ukuri Ntigusha** compile pour vous les sources d'informations pour vous permettre de mieux suivre les développements importants concernant la CVR

Chaque numéro d'**Ukuri Ntigusha** comprendra une section thématique et une section d'actualités. Ce premier numéro trace sommairement le contexte historique de la justice transitionnelle au Burundi jusqu'à l'état des faits en date du 7 juillet 2014.

Bonne lecture.

Deus Ndiokubwayo
David Taylor

Bujumbura, 7 juillet 2014

I. Section thématique

Contexte

Source : OHCHR

L'histoire du Burundi est marquée, depuis son indépendance, le 1er juillet 1962, par une série de violences cycliques et de massacres qui ont causé de nombreuses pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels. (...) Pour sortir de ce cycle de violences, les parties prenantes au conflit burundais se sont engagées dans des négociations qui ont abouti, le 28 août 2000, à la signature de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation (...)

[Lire la suite](#)

Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, Article 18 : Lutte contre l'impunité pendant la transition

Source : ICOAF

1. Conformément au Protocole I de l'Accord, le Gouvernement de transition requiert la constitution d'une Commission d'enquête judiciaire internationale chargée d'enquêter sur les actes de génocide, les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité et de faire rapport à ce sujet au Conseil de sécurité de l'ONU.
2. Conformément au Protocole I de l'Accord, il est créé une Commission nationale pour la vérité et la réconciliation chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme, de promouvoir la réconciliation et de traiter des revendications découlant de pratiques passées se rapportant au conflit Burundais. (...)

[Lire la suite](#)

Consultations Nationales

Source : OHCHR

Les parties prenantes à l'Accord d'Arusha ont convenu d'établir des mécanismes de justice de transition au Burundi pour faire face au passé douloureux du pays. Préalablement à leur mise en place, le Gouvernement et les Nations Unies ont estimé qu'il fallait consulter la population pour recueillir ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition. (...)

[Lire la suite](#)

Etapas vers la CVR : Les projets de loi

Source : Impunity Watch

The government of Burundi's sudden announcement in May 2011 that a TRC would be established by 2012 was followed by the appointment of a technical committee in charge of advising the government on the set-up of the TRC.

Nominated by the President of the Republic, the committee submitted its report in December 2011. The report became known as the 'Kavakure report' after the head of the committee, Minister Laurent Kavakure. (...)

[Lire la suite](#)

Les Victimes à la Une : Perceptions de victimes Burundaises vis-à-vis des Mécanismes de Justice Transitionnelle (Octobre 2013)

Source : Impunity Watch

Les victimes que nous avons rencontrées ont soif de Vérité, réclament la Justice, formulent d'énormes attentes dans un processus de Réparation qui en découlerait, mais surtout veulent sortir des cycles de violences répétées que le pays a pu connaître. Ainsi, elles revendiquent dans leurs discours la garantie de leurs droits concernant la mise en place de la JT au Burundi. De fait, ces principes ne sont pas de simples idées occidentales que la communauté internationale dans son ensemble tente d'imposer au Burundi, mais bien des principes élémentaires édictés par les victimes elles-mêmes.

[Lire la suite](#)

Loi No.1/18 du 15 mai 2014 Portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation

Source : Présidence de la République du Burundi

Article 2 : Il est créé une Commission Vérité et Réconciliation, ci-après dénommée « la Commission », dont le mandat, la composition, l'organisation et le fonctionnement ainsi que la procédure font l'objet de la présente loi. (...)

Article 5 : Dans l'accomplissement de son mandat, la Commission est guidée par le souci d'établissement de la vérité, de la réconciliation nationale et du rétablissement de la dignité des victimes. (...)

[Lire la suite](#)

Le Parlement et le Gouvernement Burundais à la croisée des chemins

Source : Impunity Watch

La récente promulgation le 15 mai 2014 de la loi portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) au Burundi marque peut-être une étape importante vers la résolution durable des problèmes chroniques de violence et d'insécurité au Burundi. (...)

[Lire la suite](#)

II. Section d'actualités sur la CVR

Le retard du projet de loi sur la CVR inquiète 27-01-2014

Source : IWACU

Depuis le 18 décembre 2012, le projet de loi sur la Commission vérité réconciliation (CVR) est au niveau de l'Assemblée nationale pour analyse et adoption. (...)

[Lire la suite](#)

CVR : les promesses non tenues du Président de la République

31-01-2014

Source : IWACU

Depuis 2011, le numéro un burundais a fait, à maintes reprises, des promesses sur la mise en place de la CVR. (...)

[Lire la suite](#)

Rentrée parlementaire : neuf projets de loi à étudier, dont celui sur la CVR

04-02-2014

Source : IWACU

Le président de l'Assemblée nationale a révélé la liste des projets de loi qui seront étudiés au cours de la première session de 2014. (...)

[Lire la suite](#)

CVR : « Avant tout, c'est une affaire burundo-burundaise ! »

01-04-2014

Source : IWACU

Le BNUB a appelé les Burundais à assumer leurs responsabilités devant l'histoire, vendredi 28 mars, à Bujumbura. (...)

[Lire la suite](#)

Analyse et adoption du projet de loi portant Création, Mandat, Composition, Organisation et Fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation

17-04-2014

Source : Assemblée Nationale du Burundi

81 voix POUR, 0 ABSTENTION et une voix CONTRE, tel est le résultat du vote lors de l'adoption par l'Assemblée Nationale du projet de loi portant Création, Mandat, Composition, Organisation et Fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation au cours de la séance plénière du jeudi 17 avril 2014. (...)

[Lire la suite](#)

La promulgation de la loi sur la CVR, « un non événement », selon l'Uprona non gouvernementale

24-05-2014

Source : Netpress

C'est hier vendredi que le président de la République a promulgué la loi sur la commission « vérité et réconciliation » qui avait été votée par les seuls députés du parti au pouvoir le Cndd-Fdd, en l'absence de leurs collègues de l'Uprona, du Frodebu Nyakuri et ceux de la communauté des Batwa. (...)

[Lire la suite](#)

Les candidatures sont ouvertes pour la CVR

13-06-2014

Source : Bujumbura News

L'Assemblée nationale du Burundi a procédé au lancement des candidatures des membres de la future Commission Vérité et Réconciliation. (...)

[Lire la suite](#)

La CVR et les élections 2015 sont-elles compatibles?

18-06-2014

Source : IWACU

2015 approche et la CVR pointe à l'horizon. Deux rendez-vous importants pour l'avenir du Burundi. Plus d'un se demandent si les deux processus peuvent aller de pair. Les avis divergent. (...)

[Lire la suite](#)

CVR : La société civile veut éviter l'échec de l'ADC

24-06-2014

Source : Isanganiro

« Il y a certes une société civile plurielle au Burundi mais notre ambition est voir que cette commission composée d'hommes et femmes à la hauteur de leur tâches (...)

[Lire la suite](#)

Prolongation de l'avis de l'appel à candidature n°3/2014

30-06-2014

Source : Source : Assemblée Nationale du Burundi

Le Bureau de l'Assemblée Nationale a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'elle accorde un délai supplémentaire du 30 juin au 14 juillet 2014, pour le dépôt des candidatures pour les Commissaires membres de la Commission Vérité et Réconciliation. (...)

[Lire la suite](#)

Discours de son Excellence Pierre Nkurunziza Président de la République à l'occasion de la célébration du 52^{ème} anniversaire de l'indépendance

01-07-2014

Source : Présidence de la République du Burundi

24. L'Indépendance est consolidée par la paix, la concorde et la communion entre les citoyens. Nous nous réjouissons du fait que la loi tant attendue qui régit la Commission Vérité et Réconciliation soit déjà là, et Nous espérons que les membres de cette Commissions seront connus vers la fin de ce mois de Juillet. Cela marque le dernier pas pour clôturer le processus de paix. Nous aurons alors mis définitivement fin à la sale maladie qui avait gangrené le Burundi, pour la remplacer par un meilleur avenir. (...)

[Lire la suite](#)


impunity watch

Avenue Bweru, No.30, Rohero II,
Bujumbura, Burundi

Tel: +257 22 275 923 / +257 22 275 924

Email: info@impunitywatch.org

Twitter: @ImpunityWatch

www.impunitywatch.org

Pour vous abonner à *Ukuri Ntigusha* ou pour plus d'informations s'il vous plaît contactez :
deus.ndihokubwayo@impunitywatch.org